



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ELECTIVE**  
**DU 26 MAI 2021**

**19h00 : Accueil des clubs :**

Ouverture de l'Assemblée Générale par Yves PENNANEAC'H doyen en âge des candidats à la nouvelle mandature du Bureau Directeur qui souhaite la bienvenue à tous les clubs présents

**Cette assemblée est organisée en visio compte tenu du contexte sanitaire**

**TOTAL CLUBS du CD 44 : 34**

**CLUBS PRÉSENTS : 27**

**CLUBS REPRESENTES : 3**

**CLUBS ABSENTS :**

AMICALE LAIQUE MALVILLE, LA BAULE, ASPTT NANTES, LOIRE OCEAN BEACH VOLLEY.

**30 clubs présents et représentés sur 34 soit 85,71%**

**Les clubs présents et représentés totalisent 136 voix sur 158 soit 86,08%**

**Les clubs présents et représentés totalisent 2381 licences sur 2736 soit 87,02%**

**LE QUORUM EST ATTEINT**

**Ordre du jour :**

- Modification des statuts pour permettre la tenue des AG en visio
- Election des membres du Bureau Directeur
- Proposition du candidat à la présidence par le Bureau Directeur
- Election du Président par l'AG Elective
- Questions diverses

➤ **Modification des Statuts :**

Pour tenir compte des restrictions imposées par la situation sanitaire COVID et permettre la tenue des assemblées générales par moyens audio visuels, il est nécessaire d'amender les statuts actuels du Comité Départemental.

Aussi, nous portons au vote de cette AG la modification de l'article 6.3.1 desdits Statuts.

Un paragraphe (en rouge dans le présent document) vient compléter cet article

**6.3.1. Statutaire et Elective**

*L'Assemblée Générale Départementale se réunit à titre Ordinaire (ou dite statutaire), au moins une fois par an, sur convocation du Président du CDVB, à la date fixée par le Bureau Directeur Départemental.*



*L'Assemblée Générale Départementale peut être réunie à titre Electif pour le renouvellement statutaire du Bureau Directeur Départemental ou quand le mandat de ce dernier ne va pas jusqu'à son terme.*

*La date et le lieu où se tiendra cette Assemblée Générale Départementale Ordinaire sont fixés par le Bureau Directeur départemental. Ils doivent être notifiés aux GSA par le Secrétaire Général du CDVB, 21 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale départementale.  
Elle est convoquée par le Président du CDVB au moins 14 jours avant la date de l'Assemblée Générale départementale.*

*Si la situation ne permet pas la tenue d'une AG départementale en présentiel, la visio-conférence peut être mise en place à titre exceptionnel. Le vote électronique garantissant le secret du vote peut alors être utilisé avec les mêmes effets que le vote physique.*

#### **Résultats du vote :**

**Clubs votants : 29 représentant 133 voix**

**Pour : 133**

#### **Modification adoptée**

#### ➤ **Election des membres du Bureau Directeur :**

Rappel de la composition du Bureau Directeur en vertu de l'article 7.2.1 des statuts du CD 44 ci après.

#### 7.2.1 Composition

*Le Bureau Directeur Départemental du CDVB comprend 6 Administrateurs Départementaux qui sont élus par l'Assemblée Générale Départementale Elective au scrutin plurinominal, dont au moins 2 candidats de chaque genre doivent être élus.*

Sont candidats :

Nelly GIRAULT VB. NANTES membre sortant

Annie HEUSSAFF ASB. REZE

Benoît OLIVIER St HERBLAIN VB membre sortant

Yves PENNANEAC'H JGE SUCE membre sortant

Jean ROBERT VB. NANTES (absent à l'AG)

Xavier SOMMER JGE SUCE membre sortant

Les candidats se présentent à l'assemblée générale et exposent leurs objectifs de travail au sein du bureau directeur du CD VB 44

**Résultats du vote :**  
**Clubs votants : 30 représentant 136 voix**

Sont élus :

Nelly GIRAULT VB. NANTES : 136

Annie HEUSSAFF ASB. REZE : 136

Benoît OLIVIER St HERBLAIN VB : 136

Jean ROBERT VB. NANTES : 136

Xavier SOMMER JGE SUCE : 136

Yves PENNANEAC'H JGE SUCE : 130

➤ **Proposition et Election du Président :**

Les 5 administrateurs présents se réunissent pour désigner le candidat proposé pour le poste de Président du CD VB 44.

Un seul candidat parmi les 5 présents en la personne de Yves Pennanéac'h Président sortant.

Le nom de celui-ci est soumis au vote de l'assemblée électorale

**Résultats du vote :**  
**Clubs votants : 28 représentant 120 voix**  
**Pour : 114**  
**Abstention : 6**

**La proposition de Yves Pennanéac'h pour la présidence est acceptée**

➤ **Questions diverses :**

- Le club de Riaillé interroge les membres du CD sur les dispositions financières qu'ils ont mis en place pour tenir compte de la situation sanitaire. En réponse le CD informe l'assemblée sur l'utilisation du dispositif de chômage partiel sur une période de 2 mois pour les salariés
- Plusieurs clubs soulèvent la possibilité de la mise en place du paiement direct de la part départementale sur les licences au moment de la prise de licence.  
Le comité rappelle qu'il avait proposé de décaler la facturation de ladite part pour faciliter la trésorerie des clubs en début de saison.  
Dans la mesure où de nombreux clubs y sont favorables, le comité s'engage à examiner cette solution avec les services de la FFVB pour mise en œuvre dès la saison 21/22.  
Celle-ci facilitera par ailleurs la gestion comptable du CD en lui évitant une facturation a posteriori

20h30 : Fin AG

LE PRESIDENT DU CDVB  
Yves PENNANEAC'H